PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

-

Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20211216-DCM2021-53-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 Décembre à 11H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance sans public, retransmise sur Youtube et Facebook, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Jean-Claude Rivayrol, Sophie Verney
Absents Excusés : Abdelhaq Achemirou, Alizée Desmet, Fabrice Calmont, Paul Miffre
Procurations : Paul Miffre à Laurence Barnola ; Abdelhaq Achemirou à Laurent Leygue

Madame Sophie Verney est élue secrétaire de séance.

DCM2021-53 : Plan de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027

Le Maire expose à l'Assemblée le plan de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027, porté par le département des Pyrénées-Orientales afin d'accompagner les collectivités dans le renouveau de la lecture publique.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- d'approuver l'adhésion au plan de développement de la lecture publique et des médiathèques 2021-2027 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

MAIRIE d'ESTAVAR (Pyr.-Or.)

AFFICHE LE :